

# Linky, futur ennemi public numéro 1 ?

Explosion, incendies, personnes rendues électrosensibles, pannes et appareils grillés par centaines, augmentation de toutes les factures : le nouveau compteur électrique Linky est un redoutable prédateur. Plus de 300 communes et des milliers de personnes réunies en collectifs « Stop Linky » refusent d'en être la proie. (Retrouvez l'intégralité de cet article et plus encore sur [www.alternativesante.fr](http://www.alternativesante.fr)).

Si on leur avait dit qu'après la pose du Linky ils seraient contraints de disjoncter l'électricité en étant présents chez eux, Philippe R. et sa femme ne l'auraient pas cru. C'est désormais leur lot quotidien. Le jour même de la pose du nouveau compteur électrique Linky, d'intenables maux de tête se sont déclenchés chez Madame alors qu'elle utilisait l'ordinateur situé non loin du compteur, au centre de la maison. Par chance, celle-ci est isolée et la disjonction suffit à atténuer les symptômes. Aujourd'hui, Philippe et sa femme, qui doivent entre autres se passer de chauffage, « regrettent amèrement » d'avoir ouvert leurs portes à ERDF, responsable du déploiement de 35 millions de compteurs Linky jusqu'en 2021.

Pour Annie F., à Toulon, c'est plus compliqué : l'appartement dont elle est propriétaire est situé dans un immeuble. Elle aussi, qui n'était pas électrosensible, l'est devenue immédiatement. Les effets sont

apparus le jour même de l'installation du Linky chez ses voisins, le 9 décembre 2015 : maux de tête, compression cardiaque très douloureuse (elle ressent les ondes pulsées comme des tirs de micro-mitraillettes), paralysie des jambes, gorge sèche. Méfiante, elle avait pourtant refusé le Linky, mais les radiofréquences injectées dans les circuits par les Linky des voisins se répandent dans son appartement, où elle ne vient plus que pour prendre des douches et chercher des affaires.

Daniel C. a lui aussi été contraint de quitter son appartement dans la banlieue de Grenoble. Il avait pourtant refusé le Linky, mais seulement deux autres voisins sur vingt ont fait comme lui. Une dizaine de jours plus tard, le 23 février 2016, il est réveillé entre 5 et 6 heures du matin par de violents maux de têtes, des palpitations et des nausées. Malgré plusieurs lettres envoyées en recommandé à ERDF avant et après la pose des Linky chez ses voisins,

dans lesquelles il décrivait sa santé fragilisée par des événements antérieurs (infarctus, ablation d'un rein, AVC) et faisait mention de son statut de personne handicapée, la pose de « son » Linky a lieu le 16 août 2016, le compteur étant extérieur à son appartement. Depuis, il n'a quasiment plus remis les pieds chez lui, alors qu'il continue de payer le loyer. Ses efforts pour se reloger sont restés vains.

Les effets du Linky peuvent être fulgurants, beaucoup plus intenses et rapides que ceux des antennes-relais de téléphonie mobile, auxquels ils se superposent pourtant : l'immeuble de Daniel C. était déjà surplombé par des antennes-relais depuis 1999.

## « 10 cas », selon ENEDIS

La SA ERDF, rebaptisée ENEDIS, filiale à 100 % d'EDF, est déjà parfaitement informée des drames sanitaires provoqués par le Linky : la responsable communication du Linky, Anne-Marie Goussard, a publiquement affirmé devant plus de 120 personnes, lors de la réunion qui s'est tenue le 6 octobre 2016 à l'école Jomard (dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris), en présence du maire de cet arrondissement, connaître « 10 cas » semblables de personnes ayant dû quitter leur logement après la pose du Linky, en raison de l'apparition des symptômes de l'électrosensibilité. Cette société n'en continue pas moins de poser à tour de bras des compteurs Linky dans 600 villes, sillonnées par plus de 1 200 poseurs non-électriciens recrutés par des sous-traitants.

Outre le fait que le Linky a déjà rendu électrosensibles des personnes qui ne l'étaient pas, que vont devenir le million de personnes déjà atteintes de cancer, sachant que les radiofréquences injectées par

## Des pannes à la pelle

Depuis le déploiement généralisé du nouveau compteur, commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2015, des centaines de personnes ont été victimes de dysfonctionnements consécutifs à la pose du Linky et ont dû faire réparer ou remplacer à leurs frais : thermostats de chauffage, congélateurs, réfrigérateurs, télévisions, machines à laver, cuisinières, luminaires... Les professionnels sont eux aussi touchés : à Paris VI<sup>e</sup>, un ordinateur-caisse enregistreuse s'éteint tout seul depuis la réalisation de travaux préparant l'arrivée du Linky dans les rues adjacentes. À Perpignan, le poseur a inversé deux phases lors de la pose d'un Linky triphasé, endommageant le pont d'un garage automobile. À Aulnay-sous-Bois (93), la même erreur a privé une coiffeuse de l'usage de ses sèche-cheveux. Dans une grande ville de province, 4 ordinateurs sur 5 ont été grillés dans une pharmacie et la porte est restée bloquée en position ouverte après la pose du Linky dans un couloir adjacent à l'officine. À Montreuil (93), c'est en position fermée que la porte s'est bloquée dans une agence mutualiste, après des travaux de préparation de l'arrivée du Linky sur un poste HTA 20 000 volts tout proche.

## Un risque de black-out à grande échelle

Le film *Snowden*, d'Oliver Stone, qui évoquait en 2016 la surveillance massive mise en place par l'Agence nationale de sécurité américaine (NSA), révèle que les Américains «*intègrent des éléments dormants dans les réseaux électriques pour pouvoir éteindre le pays au cas où il cesserait d'être un allié*». Le black-out, coupure généralisée d'électricité, n'est donc pas seulement un risque, c'est un objectif. Les réseaux Linky présentent toutes les caractéristiques de tels éléments : faciles à pirater, ils nécessitent la

transformation des infrastructures et du maillage mis en place en France depuis trente ans pour rendre le black-out impossible. Un black-out prolongé serait insurmontable : plus d'eau au robinet, plus d'essence, des pompiers incapables d'éteindre les incendies qui se déclarent, 58 réacteurs nucléaires partent en Fukushima, etc. ENEDIS fait valoir la garantie de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), chargée de la sécurité informatique des 200 entreprises stratégiques françaises.

Mais, interrogé sur le risque de black-out engendré les réseaux Linky, Guillaume Poupard, le directeur de cette agence, botte en touche et répond qu'il «*ne relève pas de ses missions de décider de l'opportunité de mettre en œuvre de tels dispositifs*». C'est faux : sa mission consiste à proposer «*des mesures destinées à répondre aux crises affectant ou menaçant la sécurité des systèmes d'information des autorités publiques et des opérateurs d'importance vitale*». Et personne ne peut nier qu'ENEDIS est un opérateur d'importance vitale.

Le Linky dans tous les circuits électriques sont officiellement reconnus, depuis le 31 mai 2011, comme «*potentiellement cancérigènes*» par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS ?

### Appareils médicaux : la méfiance est de mise

Les porteurs de prothèses électroniques telles que pacemaker, prothèses auditives, pompes à insuline, valves neurologiques, de même que les utilisateurs d'appareils médicaux d'assistance respiratoire ou de contrôle de l'apnée du sommeil doivent être sur leurs gardes : ENEDIS ne fournit pas de certificat de conformité garantissant que le Linky et les autres éléments de l'architecture Linky sont conçus de manière à empêcher que les perturbations électromagnétiques produites ne dépassent un certain niveau pour ne pas perturber les appareillages et implants médicaux passifs ou actifs.

La méfiance est de mise dès lors que le Linky est en cours de déploiement dans votre quartier, car les perturbations peuvent provenir des concentrateurs mis en place dans les postes de transformation électrique. À Montreuil (93), dans une maison ayant pourtant refusé le Linky qui lui avait été proposé en novembre 2015, une panne s'est produite en janvier 2016, qui a duré de 19 heures à midi le lendemain. Le lit anti-escarre d'une personne handicapée s'est dégonflé, et la machine qui l'alimente ne fonctionnait plus.

Par prudence, les personnes équipées de tels appareillages ne devraient pas rendre visite ou séjourner au domicile de

proches après la pose du Linky, ces équipements pouvant être perturbés et leur survie mise en danger.

### Collectifs en résistance

Dans toute la France, des centaines de collectifs contre Linky se sont constitués pour faire obstacle au déploiement. Avec succès ! Pour ceux dont le compteur est à l'intérieur de la maison ou de l'appartement, il faut fermer la porte aux poseurs et tenir bon face à leurs intimidations. L'une des responsables Linky au niveau national, M<sup>me</sup> Gladys Staessens, a affirmé le 20 décembre 2016 à Montreuil : «*Je ne vais pas vous dire qu'on va vous couper l'électricité, parce que ce n'est pas vrai. Pour ce qui est du prix, on ne peut pas vous faire payer le compteur. Si on vous dit que ce sera payant plus tard, c'est une escroquerie.*»

Il n'empêche : de nombreux abonnés témoignent avoir cédé à cette forme de chantage exercée sur le terrain par les poseurs, après avoir été harcelés au téléphone. Pour faire cesser le harcèlement, il est nécessaire d'adresser en recommandé au siège d'ENEDIS le modèle de lettre proposé par SantéPublique éditions.\*

### Les maires montent au front

Les élus locaux se mobilisent en nombre contre le déploiement du Linky : plus de 320 communes ont voté en Conseil municipal une délibération de refus, représentant au total plus de 1,25 million de personnes. Des chiffres qui, eux aussi, augmentent chaque semaine. Les maires font courageusement front, malgré quelques attaques

judiciaires : tandis que plusieurs centaines de délibérations communales de refus du Linky sont désormais hors d'atteinte, les délais étant dépassés, une douzaine de délibérations ont été déferées par les préfets ou par ENEDIS devant les tribunaux administratifs, qui les ont suspendues en référé (urgence). Les attaques se sont concentrées sur de petites communes, tandis qu'une grande ville comme Yerres (91), qui avait pourtant fait porter son refus sur les trois compteurs Linky, Gazpar et les compteurs d'eau, a été épargnée. Trois petites communes de quelques centaines d'habitants ont même été condamnées à payer 1 200 euros pour les frais d'avocat d'ENEDIS ! L'Association des maires de France, qui ne cesse de diffuser de faux arguments pro-Linky, reconnaît que «*le but est d'en attaquer suffisamment pour que l'information circule*».

### Intimidation

Il ne s'agit donc que d'intimidation. Car les maires ne manquent pas d'arguments pour refuser le Linky : les communes, «*autorités organisatrices*», sont propriétaires des réseaux de basse tension, dont les compteurs électriques font partie, et conservent de ce fait une responsabilité, bien qu'elles aient transféré la compétence à des syndicats départementaux d'électricité. ●●●

\* Suivre les conseils donnés sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr) ou envoyer une grande enveloppe A4 à votre adresse, timbrée pour 500 g, soit 6 timbres, accompagnée d'un chèque de 10 € pour payer le prix des photocopies, à : SantéPublique éditions, 20, avenue de Stalingrad, 94260 Fresnes (kit complet de lutte contre Linky incluant les explications et modèles de lettre à utiliser).

●●● Nous savons depuis longtemps que toutes les compagnies de réassurance excluent la prise en charge responsabilité civile des dommages liés aux ondes électromagnétiques. Ce qui est nouveau, c'est la preuve du défaut d'assurance de la société ENEDIS, qui ne produit ni sa police d'assurance ni ses exclusions, et qui refuse même de divulguer le nom de son assureur de dommages, de sorte qu'aucun tribunal ne pourra condamner un assureur à indemniser en réparation des préjudices futurs. En effet, la société EDF ASSURANCES, selon son extrait Kbis, est une société de « courtage d'assurances et de réassurances », et non un assureur de dommages. À ce titre, elle ne peut être condamnée à procéder à la moindre indemnisation. De surcroît, la responsabilité pénale du maire sera engagée en cas d'incendie provoqué par le Linky dans une école, si des enfants sont blessés ou tués, ou si les travaux d'infrastructure du Linky dans l'espace public engendrent un dysfonctionnement des feux de signalisation provoquant un accident de la circulation.

## Pas d'indemnisation pour les victimes

Un rapport établi sur 1 500 personnes interrogées après l'expérimentation de 2010-2011 en Indre-et-Loire fait état de plusieurs incendies et de dizaines d'incidents: appareils grillés, augmentation des factures... Actuellement, plusieurs centaines de personnes ont dû payer elles-mêmes la réparation ou le remplacement des appareils grillés par le Linky.

Et pour cause: tous les appareils électriques sont prévus pour fonctionner à 50 hertz, tandis que le Linky injecte dans les circuits électriques les radiofréquences du courant porteur en ligne de 63 000 à 74 000 hertz. Les effets sur les appareils et sur la santé ont donc une cause unique, reconnue par William Hosono, le directeur d'Itron, la société qui fabrique le Linky:

« *Le CPL ne s'arrête pas au compteur et se diffuse dans tout le logement!* » Et même au-delà, comme le démontrent les dysfonctionnements survenus y compris chez ceux qui refusent le Linky, dès lors qu'il est déployé dans le quartier. D'où l'importance de prévenir ses voisins.

En Auvergne, un compteur Linky a explosé le 27 décembre 2016. Fort heureusement, l'occupant s'était éloigné du Linky qui chauffait anormalement, dégageant une odeur de plastique fondu, car son téléphone portable ne captait pas, les murs de la maison étant très épais. C'est ce qui l'a sauvé. Il a échappé de justesse à la mort ou à de graves blessures. Le technicien ERDF n'est arrivé sur place que quatre heures plus tard, et a remplacé un Linky sur les ruines du précédent! Le poseur de Linky avait pourtant utilisé, le 7 décembre, une pince dynamométrique censée garantir, selon ENEDIS, un serrage correct des vis, lequel est supposé prévenir tout incendie. C'est en tout cas ce qu'affirme Bernard Lassus, directeur du Linky, qui a reconnu le 16 janvier 2016, en direct sur la radio RMC, la survenue de « huit problèmes » (c'est ainsi qu'il minimise les incendies!) pendant la phase d'expérimentation.

Depuis le déploiement généralisé, l'installation du Linky a causé d'autres incendies. À Gap, un Linky posé quinze jours plus tôt s'est consumé sans flammes. L'occupante ne s'est rendu compte de rien, si ce n'est qu'elle n'avait plus d'électricité, ce qui l'a conduite à appeler EDF. ENEDIS non plus, d'ailleurs, ne s'est rendu compte de rien, alors qu'elle prétend pouvoir, grâce au Linky, prévenir les abonnés à distance en cas d'anomalie. À Pau, une machine à laver a pris feu dans un appartement vingt-quatre heures après le remplacement d'un Linky à l'extérieur. L'occupante, qui a vu les flammes sortir de sa machine à laver, a prévenu les pompiers. Et à Florentin, dans le Tarn, c'est en milieu industriel que le feu a pris

dans une grille de repiquage, juste après la pose d'un compteur Linky triphasé, alors que l'ancien compteur fonctionnait sans incident depuis 1934.

Pannes, incendies et effets sanitaires ne sont pas les seuls inconvénients du Linky. Il permet la coupure à distance en cas d'impayé, il mesure l'énergie apparente (alors que les compteurs actuels mesurent l'énergie active) ce qui engendre une augmentation des factures de 15 à 25 % pour tous les appareils électriques à moteur (aspirateur, réfrigérateur, lave-linge, etc.), et il ne supporte aucun dépassement de puissance, contrairement aux compteurs actuels, qui ont une tolérance. Ainsi à Bossay-sur-Claise en Indre-et-Loire, un couple d'octogénaires équipés d'une pompe à chaleur doit, depuis la pose du Linky, descendre quinze fois par jour à la cave pour remettre le courant. Comme des centaines d'autres abonnés, ils vont devoir prendre un abonnement plus cher pour que le Linky ne fasse plus disjoncter l'installation.

Le coût global du Linky est de 7 milliards d'euros (« 200 à 300 euros par compteur », selon l'ex-PDG d'EDF, Henri Proglgio), financés par l'augmentation d'une taxe prélevée sur toutes nos factures (CTA, Contribution tarifaire d'acheminement, qui finance 95 % du budget d'ENEDIS).

## « Aucune étude » sur les effets sanitaires

De surcroît, l'ANSES affirme qu'il n'existe « aucune étude » sur les effets sanitaires de l'exposition des populations aux fréquences utilisées par le compteur Linky « dans la bande des 50-100 kHz ».

Cette agence, qui a pour mission de protéger notre santé n'est donc absolument pas fondée à conclure « dans le sens d'une très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis, aussi bien pour les compteurs communicants radioélectriques que pour les autres (CPL) puisse engendrer des effets sanitaires à court ou long terme ».

Il est primordial de transmettre ces informations à votre maire, afin de le convaincre de faire voter sans délai une délibération de refus, ainsi qu'à vos voisins pour qu'ils refusent, comme vous, de subir cette catastrophe annoncée.

Entrer en résistance contre le Linky, c'est vital. ●

**Annie Lobé**

Journaliste scientifique indépendante.

## Flicage à tous les étages

Le Linky porte atteinte à notre vie privée puisqu'il transfère nos données fines de consommation électrique à des tiers, leur permettant de connaître en temps réel le nombre des occupants et leurs activités. Le président d'ENEDIS Philippe Monloubou, qui se qualifie d'« opérateur de Big Data », a d'ores et déjà prévu de vendre nos données (Big Data signifie « gros volume de données »). Actuellement, la législation ne lui permet pas de le faire sans notre accord, mais nous avons vu comment, avec l'état d'urgence, les lois ont changé très vite et sans notre accord.